



Procès-verbal n° 9 de la réunion du Conseil d'administration du 26 octobre 2021

Présents : Mmes M.Joliet, C.Porphyre, MM. Collard (*trésorier général*), JP. Delchef (*président*), S. Faraone, A.Geurten, J.Nivarlet, B.Scherpereel (*secrétaire général*), P.Thomas, JP Vanhaelen.

Excusée : Mmes I.Delrue (*raisons médicales*)

La réunion se déroule en vidéoconférence et débute à 17h00

0. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé par les membres du conseil d'administration.

1. Situation Corona

1.1. Ordonnance du 14 octobre 2021 de la Région de Bruxelles -Capitale

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance de la FAQ rédigée par la Commission communautaire commune qui ont un certain nombre de questions. Toutefois le statut des arbitres n'est pas défini.

Le président a posé la question et reste dans l'attente de la réponse officielle. Dans l'intervalle, après en avoir conféré avec le service juridique de l'ASIF, il a été décidé d'intégrer les arbitres dans la définition des encadrants exemptés du CST pour l'exercice de leurs activités.

1.2. Décret de la Région Wallonne

On reste dans l'attente des textes officiels qui entrent en vigueur le 1^{er} novembre 2021.

1.3. Décret de la Communauté germanophone

Il est rappelé que la présentation du CST est obligatoire dès qu'il y a 50 personnes qui sont présentes dans les installations sportives

1.4. Bilan du week-end des 22, 23 et 24 octobre 2021

Le week-end s'est déroulé sans problèmes et sans qu'un seul match ne soit pas disputé

1.5. Application des dispositions de l'ordonnance aux compétitions de basket lors du week-end des 29, 30 et 31 octobre 2021

Sur la base de la situation des week-end précédents, les membres du conseil d'administration décident de ne pas permettre la remise des matches de coupe AWBB pour cause d'absence de CST

En cas de nombre insuffisant de joueurs qualifiés, c'est-à-dire porteurs du CST, le match ne pourra pas se dérouler

1.6. Version du 20 octobre 2021 du protocole Adeps du 15 octobre 2021

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance de la version du 20 octobre 2021 du protocole Adeps du 15 octobre 2021 qui souligne l'obligation du port du masque dans les installations sportives de la Communauté française sauf lors de la pratique de l'activité sportive (matches et entraînements)

1.7. Premières réflexions sur le déroulement des compétitions à partir du 1^{er} novembre 2021.

Sur la base du document présenté par M. Joliet, présidente du département championnat, les membres du conseil d'administration envisagent de prendre les décisions suivantes :

- Les joueurs et joueuses qui ne sont pas porteurs d'un CST ne sont pas qualifiés pour participer aux compétitions ;
- L'équipe qui ne peut présenter 5 joueurs ou joueuses qualifiés perd le match par forfait ; elle avertit par le secrétaire du club, le club adverse et le département championnat/coupe ou le comité provincial ;
- L'équipe qui ne peut présenter, le jour de la rencontre, 5 joueurs ou joueuses qualifiés perd le match par forfait ;
- Les forfaits visés ci-dessus n'entraînent pas d'amende et n'entre pas en ligne de compte pour le nombre des 3 forfaits consécutifs qui entraînent le forfait général ;
- Toutes les autres conséquences d'un forfait, prévu au ROI, seront appliquées ;

1.8. Réunion avec les comités provinciaux du 26 octobre 20h30

Afin d'appréhender la situation de manière uniforme et cohérente pour toutes les compétitions de l'AWBB régionales et provinciales, le président a invité les comités provinciaux à une réunion de concertation ce 26 octobre 2021 à 20h30.

1.9. CODECO du 26 octobre 2021

Les membres du conseil d'administration actent qu'il n'y a pas de nouvelles mesures qui ont été envisagées pour le secteur sportif.

2. Assemblée générale du 20 Novembre 2021

2.1. Ordre du jour de l'assemblée générale du 20 novembre 2021

Les membres du conseil d'administration finalisent et approuvent l'ordre du jour de l'assemblée générale du 20 novembre 2021

2.2. Projet de Budget - 2022

Les membres du conseil d'administration remercient et félicitent le bureau pour l'élaboration du budget 2022 et approuve le résultat des travaux qui fera l'objet d'une dernière lecture avant envoi à la commission financière.

2.3. Proposition de modifications statutaires

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du document de la commission législative du 20 octobre 2021 qui reprend les propositions de modifications statutaires qui seront mises à l'ordre du jour de l'assemblée générale du 20 novembre 2021.

Le président confirme que les propositions de modifications statutaires présentées par le conseil d'administration seront soumises à l'assemblée générale.

2.4. Publication du TTA applicable pour la saison 2021- 2022

Les membres du conseil d'administration s'accordent sur la présentation du TTA à l'assemblée générale tel qu'il a été adapté et qui comprend la neutralisation du montant des licences de coaches pour la saison 2021-2022.

3. Approbation du procès-verbal de la réunion du 12 octobre 2021

Les membres du conseil d'administration approuvent le procès-verbal de la réunion du 12 octobre 2021 tel qu'il a été publié dans la newsletter 925 du 22 octobre 2021

4. Suivi des décisions prises lors de la réunion du 19 octobre 2021

4.1. Courriers envoyés par le secrétariat-général

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance des courriers rédigés par le secrétaire-général.

5. Rapport du trésorier général

5.1 Le trésorier-général a transmis un dossier au département juridique portant sur le transfert de factures fédérales à une nouvelle ASBL qui gère les activités d'un club.

6. Compétences administratives du conseil d'administration

6.1. Demande de dérogation C.P.- Sharks Profondeville

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une demande du club visant à permettre à un joueur de passer d'une équipe de P2 vers la seconde équipe de P2 pour des motifs de comportement.

Ils décident de ne pas répondre favorablement à la demande au vu des dispositions de l'article PC53 et de l'absence d'une motivation probante.

6.2. Demande de dérogation R.P - TEF Kain

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une demande du club visant à permettre à une joueuse U12 d'évoluer en U16. Ils décident de ne pas répondre favorablement à la demande vu la trop grande différence d'âge.

6.3. Programme de la journée des cadres du 11 novembre 2021

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du programme de la journée du 11 novembre 2021 présenté par JP Vanhaelen, président de la commission entraîneurs.

7. Fonctionnement de l'AWBB

7.1. PM12-PF18

7.1.1. Echos de la commission législative du 20 octobre 2021

Le président fait rapport des travaux de la réunion de la commission législative du 20 octobre 2021 au cours de laquelle le consensus sur les principes de la réforme a été confirmé.

7.1.2. Prise de position sur les 3 questions posées par la commission législative.

Au cours de la réunion du 20 octobre 2021, 3 questions ont été rédigées à l'attention des groupements parlementaires.

Les membres du conseil d'administration en prennent connaissance et chargent le président de relayer leurs différentes questions avant de formuler leurs considérations.

8. Calendrier

- 8.1. 2021.10.27 Liège Panthers -Lyon
- 8.2. 2021.11.14 Belgium - Allemagne (Cats)
- 8.3. 2021.11.20 50 ans du BC La Chenaie
- 8.4. 2021.11.28 Belgium - Serbie (Lions)

La prochaine réunion est programmée le 9 novembre 2021 en présentiel

Jean-Pierre Delchef

Bernard Scherpereel

Président

Secrétaire-général